



CHARTE DU COLLECTIF D'ASSOCIATIONS ET D'HABITANTS VILLENEUVE DEBOUT

Préambule

L'été 2010 restera certainement marqué pour longtemps dans la mémoire des habitant-e-s de la Villeneuve. Pas uniquement parce qu'un de ses enfants est mort violemment au pied de son immeuble, mais également par les réactions brutales et disproportionnées qui ont suivi.

A l'initiative de l'Union de Quartier Villeneuve 1, des habitant-e-s et associations du quartier ont décidé de constituer un collectif rassemblant toutes les forces vives pour tenter de comprendre et dépasser ces événements.

Ont vocation à entrer dans ce collectif tous les habitant-e-s du quartier et toutes les associations ayant des activités sur le quartier et acceptant d'appuyer les actions communes dans le cadre de la présente charte.

Objet du collectif

Le collectif vise à :

- soutenir, accompagner et renforcer les initiatives collectives des habitant-e-s du quartier qui le souhaitent, organisés ou non en associations
- encourager l'expression des habitant-e-s et des associations et porter des préoccupations collectives
- développer une synergie entre les associations et entre les habitant-e-s qui œuvrent sur le territoire de la Villeneuve pour améliorer la vie du quartier

Principes d'action

Le collectif est un espace de débat et d'action collective qui s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire. Son fonctionnement repose sur les principes suivants :

- co-construction et co-responsabilité
- complémentarité, respect des spécificités de chaque personne et de chaque association
- mutualisation des moyens et des informations
- logique de long terme et de continuité entre les actions
- partenariat et non-concurrence entre les associations
- évaluation des actions

Les projets du collectif sont menés par des groupes de personnes ou d'associations *avec* les habitant-e-s, et non à leur place.